

**MAIRIE DE MEYENHEIM**  
**68890 MEYENHEIM**  
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 24 novembre 2020**

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 24 novembre 2020 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 16 novembre 2020. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Étaient présents : MM. Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER, Adjoint, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;  
Mmes Cécile GUTLEBEN, Christelle LANG, Sylvie VOGT; MM. Philippe GEILLER, Geoffrey HANSER, Eric TREHIOU; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Fabrice JEGGY a donné procuration à M. Armand FURLING,  
M. Geoffrey RIBER a donné procuration à Mme Cécile GUTLEBEN,  
Mmes Rachel BRUDER et Aurélie LERCH,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, victime du terrorisme.

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 octobre 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Ecoles : Spectacle de fin d'année
5. Subvention jeunes licenciés sportifs et jeunes musiciens
6. Primes de fin d'année
7. Dons aux associations d'utilité publique (Annexe)
8. Nouvelle modification des statuts du syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)
9. Avenant n°2 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre votre commune et le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon (Annexe 2)
10. Permis de construire
11. Divers

**1. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2020 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

## **2. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Madame Laurence MASSON en qualité de secrétaire de séance.

## **3. Délégation de signature**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour le bien cadastré section 28 n° 205/14 d'une superficie de 5 ares sis 5 impasse des pommiers.

## **4. Ecoles : Spectacle de fin d'année**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention des 4 classes du RPI concernant la prise en charge du spectacle de magie prévu le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Deux formules sont proposées :

- 30 min par classe, toute la matinée du 01/12 (le magicien se déplaçant sur les deux communes), soient 890 euros,
- 40 min par classe, matin pour deux classes et après-midi pour deux autres classes, le magicien se déplace également sur les deux communes, soient 1150 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise en charge du spectacle de 40 minutes par classe, pour un montant de 846 €, le solde de 304 € étant pris en charge par la commune de Munwiller.

Les crédits sont inscrits au budget 2020.

## **5. Subvention jeunes licenciés sportifs et jeunes musiciens**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 30 € par jeune licencié sportif soit :

- 570 € au Football club de Meyenheim pour 19 licenciés, Madame Cécile GUTLEBEN ne prend pas part au vote,
- 330 € à l'association Badminton de Meyenheim pour 11 licenciés.

Il est proposé de donner une aide identique aux jeunes élèves de l'école de musique « Les notes de l'III » de Meyenheim. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 20 € par jeune élève soit 780 € à l'école de musique pour 39 élèves. M. Eric TREHIOU ne prend pas part au vote.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

## **6. Primes de fin d'année**

M. TREHIOU Eric ne prend pas part au vote

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal le 3 octobre 1980, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 7 774,70 € de prime de fin d'année à répartir entre le personnel communal par le Maire.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

## **7. Dons aux associations d'utilité publique**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer un don de 50 € aux associations d'utilité publique suivantes :

- Ecole Alsacienne de chiens-guides d'aveugles (Cernay)
- Banque Alimentaire du Haut-Rhin (Mulhouse)
- Caritas (Ensisheim).

## **8. Nouvelle modification des statuts du syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux**

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

### **Article 4 : Siège du Syndicat**

Son siège est fixé dans l'immeuble situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny — 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires ci-dessus.

## **9. Avenant n°2 a la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre votre commune et le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2015 autorisant le maire à signer la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme

Madame le Maire informe les élus du Conseil Municipal de la mise en place de l'avenant n°2 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme

Ce 2ème avenant à la convention est passée entre le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté son Président, Michel HABIG et la Commune de MEYENHEIM représentée par le Maire, Françoise BOOG

Vu la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme signée le 17 février 2015 le entre le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et la commune de MEYENHEIM.

### **Article 2 :**

L'article 9 « Conditions financières » est modifié comme suit. Cette modification s'appliquera dès l'appel de fonds 2021.

La prestation de service réalisée par le syndicat mixte donnera lieu, annuellement, à un appel de fonds au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent, pendant toute la durée de la convention.

Le coût de la prestation, visée aux articles 2 et 5, est fixé forfaitairement à 4.50€/habitant, selon le chiffre issu du dernier recensement général de la population en vigueur. La commune s'acquittera de cette somme au mois de janvier.

Pour les communes qui souhaiteraient signer la présente convention, l'appel de fonds sera réalisé dès signature et le montant visé au deuxième alinéa sera divisé par 12 et multiplié par le nombre de mois durant lequel le syndicat mixte aura réalisé sa prestation de service, le mois de signature étant pris en compte.

En outre, un droit d'entrée des communes est établi en fonction des tranches de populations suivantes :

– de 1 à 500 habitants : 250 €

de 1 001 à 1 500 habitants : 700 €

de 1 501 à 2 000 habitants : 1400 €

de 2 001 à 5 000 habitants : 2100 €

de 501 à 1000 habitants : 400 €

–

– de 5 001 à 10 000 habitants : 3000 €

plus de 10 001 habitants : 5000 €

Ce droit d'entrée sert à couvrir les frais d'investissement du service. La commune s'en acquittera dans un délai d'un mois après la signature de la présente convention.

### **Article 3 :**

L'article 10 « Durée et résiliation » est modifié comme suit :

La convention est signée pour une durée de 6 ans reconductible tacitement.

Elle pourra être dénoncée, au mois de janvier de chaque année, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 3 mois.

En cas de dénonciation par la commune, elle s'acquittera, dans un délai d'un mois, d'une pénalité forfaitaire correspondant à un an de prestation (4.50€/hab).

En cas de litige non résolu par voie amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes sera porté devant le Tribunal administratif de STRASBOURG.

**Article 4 :**

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

– d'approuver l'avenant n°2 a la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la Commune de MEYENHEIM et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

– d'autoriser Mme le Maire à signer ledit avenant.

**10. Permis de construire**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis de construire pour une maison d'habitation sise 15A rue de la corvée, déposé par M. BOOG Thomas.

**11. Divers**

Personne ne demandant plus la parole, la réunion est close à 20 h 25.

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de Meyenheim  
de la séance du 24 novembre 2020

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 octobre 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Ecoles : Spectacle de fin d'armée
5. Subvention jeunes licenciés sportifs et jeunes musiciens
6. Primes de fin d'année
7. Dons aux associations d'utilité publique (Annexe)
8. Nouvelle modification des statuts du syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)
9. Avenant n°2 a la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre votre commune et le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon (Annexe 2)
10. Permis de construire
11. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal	Donne procuration à M. FURLING Armand	
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale	Absente excusée	
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal	Donne procuration à Mme GUTLEBEN Cécile	
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale	Absente excusée	